

**COMMUNE DE LANRIVAIN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le 16/02/2023

ID : 022-212201156-20230209-2023\_01\_10-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10

**Séance du 09 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 27 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

**Présents :** LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

**Absente excusée :** LE ROLLAND Annie.

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** PERCHOC Héléna

**Délibération n° 2023-01-10**  
**Demande de subvention**

La mairie est destinataire d'un courrier de l'Amicale Laïque de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM qui demande une subvention pour 5 élèves domiciliés à LANRIVAIN scolarisés à l'école publique de ST-NICOLAS concernés par un séjour pédagogique au ski. Un de ces élèves est scolarisé en classe ULIS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 8 pour, 1 contre, 1 abstention, CONSIDERANT qu'il n'est pas possible d'accueillir à l'école de LANRIVAIN l'élève scolarisé en section ULIS, mais que les autres élèves pourraient être accueillis à l'école communale,

- Attribue une subvention de 50,00 € à l'amicale laïque de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM pour l'élève scolarisé en classe ULIS.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt à la préfecture  
et publication ou notification

Le 16 FEV. 2023

La secrétaire de séance  
Héléna PERCHOC  
Conseillère Municipale

Le Maire,  
Philippe LE JONCOUR

